



L'AIDANT EST UNE PERSONNE

par Thierry Clugéry

QUI EST AIDANT ?

ARTICLE R. 245-7 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES :

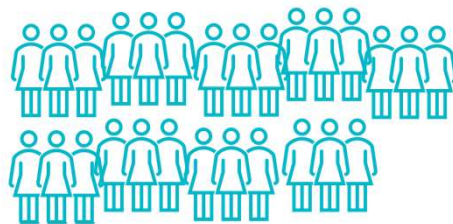
« Est considéré comme un aidant familial, le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, l'ascendant, le descendant ou le collatéral qui apporte l'aide humaine définie en application des dispositions de l'article L. 245-3 du présent code **et qui n'est pas salarié pour cette aide.** »



LA CHARTE EUROPÉENNE

« L'aidant familial est la **personne non professionnelle** qui vient en aide à **titre principal, pour partie ou totalement**, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide **régulière** peut être prodiguée de façon **permanente ou non**, et peut prendre plusieurs formes, notamment : **nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques...** »

CHIFFRES CLES



4,3 MILLIONS EN
FRANCE



2,8 MILLIONS AU
QUOTIDIEN



500 000 ONT MOINS
DE 25 ANS



30 % DÉCÈDENT AVANT L'AIDÉ

LA MAISON DES AIDANTS UN LIEU DE RESSOURCES

Accueille tous les
aidants, sans
condition.





LES RESSOURCES DE LA MAISON DES AIDANTS

CERCLE DES AIDANTS

CAFE PHILO

SOPHROLOGIE

SUIVI PSYCHOLOGIQUE
INDIVIDUEL

FORMATION

CERCLE DES AIDANTS EXEMPLES DE THEMES

**« APPRENDRE À SE CONNAÎTRE POUR
NE PAS DÉPASSER SES LIMITES. »**

**« LUI DIRE NON EST TROP DIFFICILE
POUR MOI ET ME CULPABILISE. »**

**« UNE PAUSE ! DU RÉPIT ! J'EN AI
VRAIMENT BESOIN. »**

**« ÊTRE AIDANT NE SIGNIFIE PAS DE
DEVOIR TOUT GÉRER »**



FORMATION DES AIDANTS

MODULE 1

Quand la maladie, le handicap s'immisce dans la relation au proche

MODULE 2

Être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites

MODULE 3

La relation au quotidien avec son proche

MODULE 4

Trouver sa place avec les professionnels

MODULE 5

Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ?

MODULE 6

Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?

CONTACTS UTILES



Service Handicap dans la Ville – RDC

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30**

02 35 19 44 33

servicehandicap@lehavre.fr

**La Maison des Aidants
7 rue Docteur Charles Richet
76 610 Le Havre**

02 79 92 76 17

maisondesaidantsduhavre@lehavre.fr